

# CLUB FRANÇAIS DU SAINT BERNARD ET DU DOGUE DU TIBET

(Affilié à la Société Centrale Canine, agréée par le Ministère de l'Agriculture)  
Siège social : 98 rue Emile Zola - 69210 L'ARBRESLE

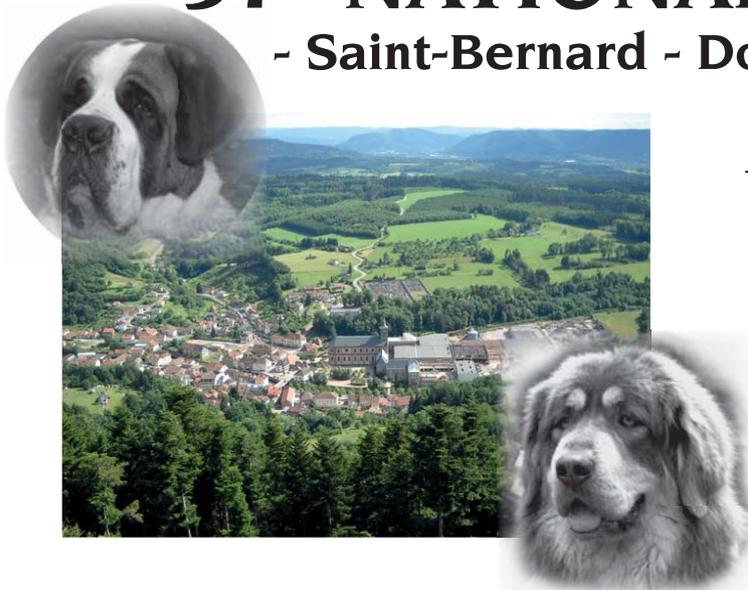
**BiOMill**<sup>+</sup>  
SUPER PREMIUM PET FOOD

## 37<sup>e</sup> NATIONALE D'ÉLEVAGE

- Saint-Bernard - Dogue du Tibet - Aïdi -

## MOYENMOUTIER (Vosges)

Samedi 29  
et Dimanche 30  
Septembre 2012



### JURY DE L'EXPOSITION

Le jury pourra être modifié pour des raisons d'organisation

#### SAMEDI 29 SEPTEMBRE

TAN Saint Bernard et Dogue du Tibet .....les juges présents et responsables des deux races

#### DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

##### AIDI - Jugements

Classes chiot, puppy, jeune, intermédiaire, ouverte, vétérans, champion,

Lots d'Élevage, de reproducteurs, Meilleur de race..... Mme LAFAY

##### DOGUE DU TIBET

Classes chiot, puppy, jeune, intermédiaire, ouverte, vétérans, champion : .....M. BAS BOSCH (NL)

Lots d'Élevage, de reproducteurs, Meilleur de race..... Juge(s) officiant(s)

SAINT-BERNARD Mâles toutes classes : ..... M. WIEBAUER (D)

SAINT-BERNARD Femelles toutes classes : ..... M. MORSIANI (I)

Lots d'Élevage, de reproducteurs, Meilleur de race..... Collège de juges

Juge suppléant : M. BASSET

Commissaire Général de l'Exposition : Christiane LAFAY

### Programme

#### SAMEDI 29 SEPTEMBRE

11 h à 16 h TAN

20 h Repas amical

#### DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

##### Jugement Saint-Bernard - Dogue du Tibet - Aïdi

8 h Réception des chiens

9 h Début des Jugements

13 h Apéritif offert par le CFSBDT

15 h Ring d'Honneur

et remise des récompenses

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS**  
**par courrier : 10 SEPTEMBRE 2012**  
**Date de réception**

Un souvenir à chaque exposant,  
une récompense aux 4 premiers de chaque classe,  
à tous les lots d'élevage et de reproducteur.

**Engagements internet :**  
**[www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)**

# RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

**HORAIRES** - Entrée des chiens à partir de 8 heures, avec contrôle vétérinaire. Jugements individuels de 9 heures à 15 heures. Classements, CACS, BOB, lots d'élevage, lots reproducteurs, distribution des récompenses à partir de 15 heures au ring d'honneur.

**SERVICE VÉTÉRIINAIRE** - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

**ANNULLATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement resteront acquis au Club, afin de régler les frais engagés pour la préparation de l'exposition.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant. Ne seront pris en compte que les engagements accompagnés du montant de l'inscription. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
  - les engagements « au poteau » le jour de l'exposition exception faite de la classe de Lot d'Élevage ;
- Le montant de l'engagement restera acquis au club si un chien inscrit ne se présente pas à l'exposition ou un chien refusé à l'entrée par le vétérinaire qui contrôle, dont la décision est sans appel (voir paragraphe « service vétérinaire »).

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
  - ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
  - ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
  - ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
  - ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
  - ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution qui restera acquise au CFSB si après examen elles sont reconnues sans fondement.

**VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :**

**CLASSE OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition.

**CLASSE INTERMÉDIAIRE** - Pour tous chiens âgés de 15 à 24 mois.

**CLASSE JEUNE** - Pour tous chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition).

**A partir de 15 mois, l'exposant peut inscrire en classe jeune si le chien a moins de 18 mois, en classe intermédiaire s'il a moins de 24 mois, ou en classe ouverte s'il estime que le chien est suffisamment développé.**

**Le propriétaire est seul à estimer s'il inscrit son chien en jeune, intermédiaire ou ouverte, sachant que seules les classes intermédiaire et ouverte ouvrent droit à l'attribution du CACS.**

**CLASSE CHAMPION** - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**CLASSE PUPPY** - Pour tous chiens âgés de 6 à 9 mois.

**CLASSE CHIOT** - Pour tous chiens âgés de 3 à 6 mois.

Les classes CHIOT et PUPPY ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien. Elles ne donnent lieu ni à classement ni à remise de coupe.

**CLASSE VÉTÉRAN** - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 7 ans.  
**LOT D'AFFIXE** - un minimum de trois et un maximum de cinq sujets de la même race et même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire.

**CLASSE/CONCOURS LOTS D'ÉLEVAGE** - (Seule classe pouvant être constituée au poteau). Pour trois chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1), nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.  
**LOT DE REPRODUCTEUR** - un mâle ou une femelle accompagné au minimum de trois et au maximum de cinq de ses chiots (au premier degré, à savoir fils ou filles).

**COUPLES** : un mâle et une femelle de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire »

**PAIRES** : 2 chiens de même sexe, de même race et de même variété appartenant au même propriétaire

**(1) N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, JEUNE, CHAMPION DE BEAUTÉ, PUPPY, CHIOT, VÉTÉRAN.**

**REFUS OU EXCLUSIONS**

- des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;

- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
- ceux refusés par le service vétérinaire ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race

Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 50 chiens environ.

**C.A.C.S.** - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1<sup>er</sup> Excellent" en classe Intermédiaire ou Ouverte à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2<sup>e</sup> est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
  - à déjà le titre de Champion National de Standard.
- Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

**RESPONSABILITÉ** - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

**Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chien.**

N'oubliez pas  
de vous munir :

- ◆ de la carte de tatouage
- ◆ du Certificat de naissance ou pedigree pour la confirmation ou le TAN
- ◆ du Passeport Européen (obligatoire) pour les chiens provenant de l'étranger
- ◆ ainsi que du certificat de vaccination antirabique

## HEBERGEMENT

**SAINT DIE DES VOSGES**  
(à 15 minutes)

**CAMPANILE SAINT DIE**  
46 rue Madeleine  
0329568520

**FORMULE 1 SAINT DIE**  
Zone Artisanale Hellieule  
0891705379

**IBIS SAINT DIE**  
5 QUAI JEANNE D'ARC  
0329422422



**ETIVAL CLAIREFONTAINE**  
(à 5 minutes)

*Location de mobiles home  
et caravanes*

**CAMPING BEAULIEU SUR L'EAU**  
41 Rue de Trieuché  
88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE  
03 29 41 53 51

<http://www.camping-beaulieu-vosges.com/>





# DEMANDE D'ENGAGEMENT

## Aidi, Dogues du Tibet et Saint-Bernard

Engagements internet :  
www.cedia.fr

une feuille par chien (photocopies acceptées) à adresser à :

**Cédia - NE CFSBDT - 31230 COUEILLES**

accompagnée de la photocopie du certificat antirabique, du chèque libellé à l'ordre du CFSBDT  
représentant le montant des frais d'inscription

Renseignements : Christiane LAFAY au 04 74 01 03 30

### 37<sup>E</sup> NATIONALE D'ÉLEVAGE DU C.F.S.B.D.T. A MOYENMOUTIER

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

RACE : \_\_\_\_\_

Sexe :  Mâle  Femelle  Poil long  Poil court (pour les Saint-Bernard)

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

LOF : \_\_\_\_\_ Identification : \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_\_  
Tatouage

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Nom du Producteur : \_\_\_\_\_

Nom du Propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Classe d'engagement : Ouverte  Champion  Jeune 9/18 mois  Intermédiaire 15/24 mois   
Paire  Couple  Puppy 6/9 mois  Chiot 3/6 mois  Vétéran   
TAN  Confirmation  Confirmation à titre initial   
Lot d'Élevage  (préciser l'affixe : \_\_\_\_\_ ) Reproducteur

Le qualificatif Excellent permettra, ainsi que l'obtention du TAN,

de faire entrer ou de faire progresser votre chien dans la grille de sélection.

Le qualificatif Excellent + permettra à votre chien d'obtenir des points pour le titre de champion du club

Les chiens sans origine connue doivent être engagés en classe ouverte et TAN obligatoire.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION	non adhérent	adhérent	Sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien	40,00 €	35,00 €	
2 <sup>e</sup> chien	30,00 €	25,00 €	
suivants	20,00 €	15,00 €	
Puppy - Chiot	20,00 €	15,00 €	
TAN	30,00 €	25,00 €	
<b>VÉTÉRANS : GRATUIT</b> Engagements par courrier uniquement			
Repas du samedi soir	27,00 €	25,00 €	
Plateau du dimanche midi	17,00 €	15,00 €	
Paire, couple, lots d'affixe, d'élevage, de reproducteurs : gratuit		Total	
<b>Aucun engagement ne sera remboursé.</b>			

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 10 Septembre 2012**  
date de réception

**Restauration rapide et buvette sur le lieu de l'exposition.**

Confirmation gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.

Pour les chiens venant simplement pour la confirmation :  
40 € - 35 € pour les adhérents du club.

#### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.  
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire

Paiement possible par virement international :  
Identifiant - BIC - (adresse swift) : CRLYFRPP  
IBAN : FR77 3000 2010 7400 0007 9101 L96

# CLUB FRANÇAIS DU SAINT BERNARD ET DU DOGUE DU TIBET

Agréé par le Ministère de l'Agriculture - Affilié à la Société Centrale Canine  
Siège Social : 98, rue Emile Zola - 69210 L'ARBRESLE



## DEMANDE D'ADHESION OU RENOUVELLEMENT DE COTISATION (À REMPLIR EN MAJUSCULES)

Nom 1 : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom 2 : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
(pour cotisation ménage)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Profession (facultatif) : \_\_\_\_\_ Nationalité (facultatif) : \_\_\_\_\_

Parrain : \_\_\_\_\_



### Cotisation :

Membre actif : .....38 € Couple : .....50 €  
Membre bienfaiteur : .....76 € Couple bienfaiteur : .....100 €

### Mode de règlement :

Espèce   
Chèque bancaire  ou postal  à l'ordre du C.F.S.B.D.T.  
Mandat  à l'ordre de Mme LAFAY, Présidente du C.F.S.B.D.T.  
Virement international  Identifiant - BIC - (adresse swift) : CRLYFRPP  
IBAN : FR77 3000 2010 7400 0007 9101 L96

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



Avez-vous un Saint-Bernard ? OUI  Poil long  Poil court  Sexe NON

Avez-vous un Dogue du Tibet ? OUI  Couleur \_\_\_\_\_ Sexe NON

NOM : \_\_\_\_\_ Affixe : \_\_\_\_\_ LOF : \_\_\_\_\_

Tatouage : \_\_\_\_\_ né le : \_\_\_\_\_ Producteur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Pourquoi avez-vous choisi cette race ? : \_\_\_\_\_

à retourner à : **Madame Christiane LAFAY**  
**98 rue Emile Zola - 69210 L'ARBRESLE**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

**BiOMill**   
**SUPER PREMIUM PET FOOD**